



# PROJET PEDAGOGIQUE

Accueil de loisirs périscolaire 2023-2024



Commune de  
Thiers-sur-Thève

## PREAMBULE

Sur la commune de THIERS SUR THEVE, le Centre Social Rural de LAMORLAYE est organisateur et responsable du périscolaire. La structure est située au 04, rue du Général De Gaulle 60520 THIERS SUR THEVE.

L'action du Centre Social repose sur des valeurs éducatives spécifiques telles que le développement de l'autonomie, le sens des responsabilités, la solidarité et le partage, l'écoute et le respect de l'autre.

Elles visent à favoriser l'épanouissement de l'enfant, l'expression de sa personnalité en élargissant son champ culturel et en développant ses capacités d'autonomie et d'adaptation pour lui permettre de mieux maîtriser son environnement.

La politique éducative du Centre Social vise la population des enfants scolarisés de la maternelle à l'élémentaire.

**Le directeur de l'accueil de loisirs et les animateurs ont pour mission de mettre en œuvre les valeurs éducatives définies par l'organisateur. Ainsi le directeur est chargé d'élaborer un projet pédagogique en collaboration avec les personnes qui concourent à l'animation de l'accueil. L'exercice d'un travail collectif est une condition de succès et de pertinence.**

## LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

L'accueil périscolaire est un accueil court qui privilégie davantage les échanges, la libre activité, pour répondre aux besoins de repos et de détente nécessaires à l'enfant avant ou après une journée d'école.

Le temps périscolaire est également un lieu d'apprentissage et de jeux où l'enfant peut pratiquer des activités spécifiques souvent proposées sous formes d'ateliers avec aussi des activités spécifiques à thème.

**Les objectifs pédagogiques et opérationnels à partir desquels l'équipe éducative va travailler :**

- **Favoriser le respect du rythme des enfants :**
  - ✓ Promouvoir une organisation et des activités adaptées aux besoins de chaque enfant tout en évoluant en collectivité.
  - ✓ Promouvoir un aménagement de salle agréable et convivial
  - ✓ Offrir un accueil chaleureux et dynamique permettant à chaque enfant de trouver ses repères et de se détendre tout en s'amusant.

Critères d'évaluation :

- Des enfants détendus
- Des espaces aménagés accueillants où l'enfant évolue en toute sérénité
- Des enfants qui s'investissent à leur rythme et prennent plaisir à l'activité

- **Garantir la sécurité physique, affective et morale de chaque enfant :**

- ✓ Elaborer un fonctionnement adapté autour des activités, de la circulation dans l'espace, de l'aménagement des lieux, de l'utilisation du matériel.
- ✓ Créer un climat de confiance, d'écoute et d'échange avec les enfants
- ✓ Leur donner des repères dans l'espace et dans le temps
- ✓ Instaurer avec eux des règles de vie commune

Critères d'évaluation :

- Des enfants qui circulent dans l'espace avec des repères et qui se sentent sécurisés.
- Les enfants savent où sont les choses et ce qu'ils peuvent faire dans telle ou telle salle
- Des espaces de vie sécurisés et sécurisants sans objets ni situations dangereuses

- **Promouvoir un lieu de responsabilisation où l'équipe éducative accompagne l'enfant dans l'apprentissage et la vie en collectivité et dans ses choix personnels :**

- ✓ En mettant en place avec les enfants des règles de vie autour du respect des uns et des autres, du matériel, des locaux, de l'environnement, des différences etc.
- ✓ En les laissant exprimer leurs envies
- ✓ En leur permettant de faire des choix dans le cadre de l'élaboration des projets.

Critères d'évaluation :

- Les enfants ont assimilé les règles de vie et les mettent en pratique
- Les enfants font les activités qu'ils ont choisies
- Les animateurs ont réussi à répondre aux attentes de l'ensemble des enfants
- Tous les jours des temps de discussions sont mis en place pour que chaque enfant puisse s'exprimer
- Un enfant peut ne rien faire pendant les activités et s'occupe seul en toute sécurité en présence d'un animateur.

- **Impliquer, sensibiliser, investir, informer et sécuriser les parents des enfants :**

- ✓ Informer les familles sur les activités et le fonctionnement du périscolaire
- ✓ Offrir un accueil au départ de leur(s)enfant(s).
- ✓ Favoriser des échanges réguliers
- ✓ Organiser des temps de rencontres conviviaux où les projets des enfants et le travail des animateurs seront valorisés

Critères d'évaluation :

- Les parents trouvent un interlocuteur pour échanger quand il en a besoin.
- Une rencontre ou journée festive est organisée au moins une fois dans l'année.

## LES RESSOURCES ET LES MOYENS

### **La composition de l'équipe et ses missions principales :**

La directrice du Centre Social Rural de Lamorlaye

- Est garante du dispositif global et de la cohérence éducative
- Est l'interlocutrice principale de la commune et des différents partenaires

La coordinatrice du Centre Social Rural de LAMORLAYE

- Est garante de l'organisation générale du périscolaire et des NAP
- Veille au respect et à la mise en œuvre du projet pédagogique
- Apporte un soutien pédagogique à l'équipe.

Le directeur de l'accueil de loisirs périscolaire :

- Est garant de la sécurité physique et morale des enfants
- Reste l'interlocuteur privilégié des familles
- Gère le budget de fonctionnement

Deux animateurs BAFA et un CQP :

- Mettent en place les projets d'animation en respectant les besoins des enfants
- Favorisent le dialogue, les échanges avec les enfants et les familles
- Assurent la sécurité affective et physique de l'enfant.

### **Le temps de travail de l'équipe d'animation :**

Des temps de travail hebdomadaires seront organisés entre la coordinatrice du CSR et l'équipe d'encadrement. Ils permettront la transmission d'information et favoriseront les échanges et réflexions sur le fonctionnement du périscolaire

### **Les locaux et équipements :**

Afin de permettre aux enfants de rompre vraiment avec les rythmes scolaires, la municipalité a mis à disposition les locaux et infrastructures suivantes pour l'animation des ateliers.

- Les locaux de l'ancienne mairie de la commune de THIERS SUR THEVE composés de deux salles
- De la salle polyvalente
- Du parc de jeux communal
- La cours de l'école est également mise à disposition (accès direct) pour les jeux extérieurs lorsque le temps le permet.

### **Les ressources financières :**

Un budget de fonctionnement sera alloué à l'année pour les activités.

Il sera consacré à l'achat de matériel pédagogique (jeux, jouets, équipements sportifs, feutres, peinture ...)

## LE FONCTIONNEMENT

Le fonctionnement mis en place doit répondre au cadre fixé par la DDCS mais doit être aussi adapté à l'attente et aux besoins des enfants.

### **Les Dates d'ouverture :**

Pendant la période scolaire du 04 septembre 2023 au 05 juillet 2024 hors week-ends et jours fériés.

### **Les horaires :**

Le matin : de 07h00 à 08h20

Le soir : de 16h30 à 19h00

### **Le public :**

Le périscolaire concerne tous les élèves de primaire âgés de 3 ans à 11 ans (maternels et élémentaires) scolarisés à THIERS-SUR-THEVE.

Aujourd'hui l'école primaire de THIERS-SUR-THEVE se compose de 4 classes : deux maternelles et deux élémentaires (deux niveaux par classe)

### **L'effectif prévisionnel :**

L'effectif prévisionnel des enfants qui participeront au périscolaire est estimé à 35 enfants.

Le nombre d'animateurs est calculé en fonction du nombre d'enfants puisque la réglementation de la DDCS impose pour l'accueil de loisirs « périscolaire et péri loisirs » :

1 animateur pour 10 enfants chez les - 6 ans et 1 animateur pour 14 enfants chez les + 6 ans

### **L'organisation de l'accueil des moins de six ans et plus de six ans :**

#### ➤ **Les moins de 6 ans :**

##### **L'accueil du matin**

Les enfants inscrits sont accueillis à partir de 07h00 tous les jours scolaires.

Le matin est un temps où les animateurs privilégient des « activités » calmes pour permettre aux enfants de démarrer la journée en douceur et à leur rythme.

Un coin détente est aménagé pour les enfants qui ont tout simplement envie de se reposer et « ne rien faire ».

Après avoir préparé le goûter et fait le point des enfants à récupérer, les animateurs partent chercher les enfants à 16h30. Les maternelles sont prises en charge directement dans leur classe. Les élémentaires sont pris en charge dans la cour de l'école.

Avant le goûter le passage aux toilettes est obligatoire (lavage des mains, besoins).

Après le goûter, les enfants peuvent librement choisir ce qu'ils veulent faire.

L'enfant dispose de repères pour s'organiser seul s'il le souhaite par la mise en place de « coins », et aménagements spécifiques. Régulièrement les animateurs mettent en place à la demande des enfants des ateliers à thème.

Les enfants peuvent jouer ou se détendre seuls ou avec un animateur en divers endroits de leurs locaux en attendant le retour des parents : « coins » poupées, voitures, cuisine, jeux, dessins, lecture, pâte à modeler ...

Lorsque le temps le permet, les petits vont goûter et jouer à l'extérieur.

### ➤ Les plus de 6 ans :

#### L'accueil du matin

Les enfants inscrits sont accueillis à partir de 7h00 tous les jours scolaires.

Le matin est un temps où les animateurs privilégient des « activités » calmes pour permettre aux enfants de démarrer la journée en douceur et à leur rythme. Un coin détente est aménagé pour les enfants qui ont tout simplement envie de se reposer et « ne rien faire ».

#### L'accueil du soir

A 16h15 les animateurs arrivent sur la structure pour préparer le goûter, noter toutes les informations de la journée s'il y a des modifications à apporter sur leur carnet.

A 16h30, les animateurs partent chercher les enfants. Les enfants sont pris en charge par l'animateur dans la cour de l'école.

En arrivant dans les salles, chaque groupe d'âge rejoint ses salles respectives. Avant le goûter le passage aux toilettes est obligatoire (lavage des mains, besoins).

Après le goûter, les enfants peuvent « jouer librement » et s'approprient sans difficultés les espaces aménagés.

L'enfant dispose de repères pour s'organiser seul s'il le souhaite par la mise en place de « coins », et aménagements spécifiques. Régulièrement les animateurs mettent en place à la demande des enfants des ateliers à thème :

Le centre réserve « un espace devoirs » tous les soirs d'école après le goûter, où les enfants ont la possibilité de faire leurs devoirs car leurs parents rentrent tard et ne peuvent consacrer que peu de temps au suivi de leur(s) enfant(s). Toutefois les parents sont informés qu'en aucun cas les animateurs doivent obliger les enfants à travailler. Une salle est prévue pour les devoirs encadrés par un animateur.

Les enfants ne désirant pas faire leurs devoirs regagnent les salles d'activités et choisissent ce qu'ils veulent faire (temps libre autour d'un jeu, d'un dessin, d'un livre etc. ou animation spécifique avec un animateur). Lorsqu'il fait beau, la plupart des enfants préfèrent aller jouer à l'extérieur.

Régulièrement les enfants sont consultés ou informés lorsque des décisions sont ou doivent être prises dans le cadre d'une modification du fonctionnement du périscolaire. Ces temps de réunions donnent l'occasion aux enfants de s'exprimer, de bien intégrer les règles et de s'impliquer ainsi dans la vie du centre. Ces échanges sont primordiaux et permettent à l'équipe une démarche de réflexion qui reste en adéquation avec les besoins et attentes des enfants.

#### Accueil spécifique :

Pour tout enfant présentant un handicap, un accueil personnalisé est proposé à la famille et à l'enfant.

#### La commande et la gestion du matériel :

Chaque équipe gère son matériel pédagogique qui est entreposé dans deux lieux différents. Après inventaire et vérification des stocks, des commandes sont établies par les animateurs, validées par la coordinatrice.

**La communication avec les familles :**

La communication avec les familles se fait de différentes manières et par différentes personnes selon le domaine (par le biais de la secrétaire enfance, de l'équipe d'animation ou de la coordinatrice Enfance Jeunesse).

→ La communication se fait de manière formelle : informations par courrier, par mail, échanges avec les familles sur rendez-vous, affiches ou réunions d'usagers.

→ Dans le cadre législatif les informations qui concerne l'organisation et la réglementation se font par le biais du projet pédagogique, du règlement intérieur dûment signé par les familles et d'un livret stipulant le fonctionnement du périscolaire.

→ Elle se fait aussi de manière informelle : échanges spontanés avec les familles, les animateurs ou la direction, les appels téléphoniques.

**La communication avec les écoles :**

La communication se fait avant tout de manière informelle et spontanée avec les institutrices et les directrices. Elle se traduit par la transmission d'informations données.

**L'ÉVALUATION**

L'évaluation se fait quotidiennement à différents niveaux et avec différents supports :

**➤ Avec les animateurs :**

L'évaluation se fait à partir des objectifs et des critères d'évaluation du projet pédagogique.

Chaque semaine une réunion de régulation est organisée. Elle permet de faire un point sur le déroulement du service et de s'organiser en équipe.

Ces temps de travail sont importants car ils permettent de réguler rapidement des éventuels dysfonctionnements ou trouver des solutions en équipe à des problèmes rencontrés.

**➤ Avec les enfants :**

Un temps de discussion est proposé aux enfants chaque jour (souvent au moment du goûter ou après le goûter).

Ces réunions permettent aux enfants de s'exprimer et d'échanger avec les animateurs, les enfants du groupe sur différents domaines (les activités, les règles de vie, la vie en groupe)

A cette occasion les règles de vie sont définies, votées et appliquées par l'ensemble (enfants et animateurs).

Elles pourront être rediscutées même si certaines règles resteront non négociables.

**➤ Avec les familles :**

Elle se fait au quotidien lors d'échanges avec les familles et aussi à partir d'un questionnaire que remplissent les parents. Cela permet de mesurer dans les deux cas si les familles sont satisfaites ou pas.

## LA SANTE DE L'ENFANT

Des trousse de secours seront mises à disposition des animateurs.

Un cahier d'infirmier sera tenu à jour pour toute intervention.

Le suivi sanitaire est assuré par un des membres de l'équipe d'encadrement, il consiste à :

- S'assurer de l'existence pour chaque enfant d'une fiche d'informations relatives à la santé de l'enfant
- Informer l'équipe des problèmes d'allergies médicamenteuses ou alimentaires
- Etre en possession de l'ordonnance lorsque que l'on doit administrer un médicament à un enfant
- S'assurer que les médicaments sont conservés dans un contenant fermé à clefs
- Tenir un registre des soins donnés aux mineurs et notamment les traitements médicamenteux
- Tenir à jour les trousse des premiers secours

## LA SECURITE

**Les dispositions visant à prévenir l'intrusion de personnes étrangères ou l'enlèvement d'enfants : Les animateurs ne doivent jamais laisser des mineurs de moins de quatorze ans sans surveillance**

### ➤ Les Conditions d'arrivée

A leur arrivée dans la structure d'accueil de THIERS SUR THEVE, les enfants doivent être impérativement présentés à un animateur responsable sauf pour les enfants de + 6 ans autorisés à venir seul (à indiquer sur la fiche d'autorisation parentale).

**Pour les enfants de – 6 ans, l'accompagnement reste obligatoire**

### ➤ Les conditions de départ

Les enfants seront repris par les parents ou toute personne nommément désignée par eux sur la fiche d'autorisation parentale. Toute modification doit faire l'objet d'une autorisation écrite. Une pièce d'identité sera alors demandée à la personne venant chercher pour la première fois un enfant. Le responsable légal ou la personne nommément désignée doit venir chercher l'enfant, dans le cadre horaire fixé par l'organisation du Centre.

### ➤ L'intrusion des personnes étrangères :

- Fermeture des portes et portails à clé.
- Aucune personne ne rentre dans la cour ou les locaux.
- Un plan Vigipirate élaboré en cas d'intrusion ou attaque.



## LES MODALITES D'INSCRIPTION ET LE SUIVI ADMINISTRATIF

### **Les modalités d'inscription et le suivi administratif :**

Les familles s'inscrivent à l'année et utilisent la formule (voir formulaire d'inscription) qui convient le mieux à leurs besoins. La tarification se calcule selon l'imposition.

Des dossiers d'inscriptions avec tous les éléments obligatoires (fiche sanitaire, autorisation parentale...) sont remplis par les parents qui le trouvent directement sur le site du CSR.

Chaque début de mois, les parents reçoivent par courrier ou par mail leur facture avec parfois des informations concernant le service.

## LES MESURES ENVISAGEES POUR LES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP OU TROUBLES DE LA SANTE

L'enfant handicapé dans notre accueil de loisirs est considéré de la même manière qu'un autre enfant. Les besoins de l'enfant en situation de handicap et les contraintes de l'équipe pédagogique sont identifiés pour permettre un accueil adapté. Nous devons prendre en compte cette situation et aménager notre mode de fonctionnement.

Un protocole d'accueil est mis en place pour les enfants en situation de handicap :

- Sensibilisation et formation des équipes aux différents types de handicap
- Rencontre et communication avec les enfants et la famille aux différentes étapes de l'accueil.

### **Ce que l'équipe d'animation doit proposer à l'enfant handicapé :**

- Le reconnaître comme un enfant à part entière.
- Faire preuve d'égalité et de justice.
- Respecter son rythme.
- Respecter sa personne et sa dignité.
- Prendre en compte ses besoins spécifiques.
- Lui permettre de partager ses loisirs, comme et avec les autres.
- Lui permettre de vivre des situations favorisant son autonomie.
- Lui permettre d'intégrer les mêmes règles que les autres.
- Lui permettre de participer à des activités
- Lui permettre de se sentir reconnu dans ses capacités.

### **Ce que la famille souhaite partager avec l'équipe d'animation :**

- Une relation de confiance entre la famille et l'équipe éducative.
- Une rencontre avant l'accueil et des temps d'évaluation.
- Que leur enfant soit en sécurité.
- Que leur enfant bénéficie d'activités adaptées à ses capacités tout en intégrant le groupe des autres enfants.
- Que l'équipe respecte les besoins spécifiques de la vie quotidienne de l'enfant.
- Que l'équipe d'encadrement soit à l'écoute des parents et tienne compte de leurs conseils.
- Que l'équipe tienne compte du handicap de l'enfant sans le stigmatiser.

**Les conditions d'un bon accueil :**

## Avant l'accueil :

- Rencontre préalable entre les parents de l'enfant handicapé le directeur de la structure et son équipe d'animation pour instaurer un dialogue d'explication et de dédramatisation du handicap.
- Dans le cadre de la préparation de l'accueil, le directeur doit prendre connaissance de la situation de la situation de l'enfant et travailler avec son équipe. Une courte période d'observation peut être effectuée avec un accompagnant.
- Sensibiliser l'encadrement aux procédures de la vie quotidienne.
- Prendre connaissance du projet d'accueil individualisé.
- Consignes rédigées et expliquées par le directeur.

## Pendant l'accueil :

- Associer les parents ponctuellement au déroulement de l'accueil de l'enfant.
- Dans une logique d'inclusion, respecter les rythmes de vie de l'enfant handicapé et participation aux différentes activités.
- Respect des précautions nécessaires à la vie quotidienne.
- S'enquérir auprès des parents, des signes d'alerte qui ponctuent les états de fatigue de l'enfant. Proposer des temps de repos selon les besoins.
- Consignes strictes écrites et lisibles par tout le personnel en cas d'évacuation nécessaire des locaux et adaptées à la situation du handicap.

## Après l'accueil :

Réalisation d'un bilan avec les parents (rythme à définir selon la périodicité)